

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1160 relatif au déblocage de tissus à l'occasion de la fête de Aid el Kebir nés 11 et 22 du octobre 1947 relatifs aux indemnités des assesseurs prés le tribunal supérieur d'appel.

n° 1160

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 451 du 12 juin 1945 règle mentant l'importation, l'exportation, la détention, la circulation et le régime des prix des marchandises, denrées, produits on objets, ainsi que le régime des prix des services le prestations sur tout le territoire de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — A l'occasion de la fête de l'Aïd El Kébir, un déb'ocage exceptionnel de tissus aura lieu pour les rationnaires de la catégorie « C ». A cet effet, les coupons ci-après de la carte d'achat de tissus catégorie e CC >> sont validés pour les quantités et variétés de tissus suivantes, pour compter du 20 octobre 147, Ils seront périmés à partir du 15 novembre 1947. pommes. Coupon n° 6 : 4 méêtres d'aboudgedid, Femmes Coupon n° 11 : 4 metres d'aboudgedid ou une foutha au choix. Les foutha sont à prendre chez le com mercant Mahmoud Harbi, rue de Paris, Garçons, Coupon n° 5 : : mètres d'aboudgedid, Filles. Coupon n° 5 : 3 mètres d'aboudgedid. Art. 2, — Sont seuls valables les coupons portant l'estampille du Ravitaillement général. Les coupons non estampillés ne seront pas honorés,

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

le gouverneur.h.siriex